

DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2019-2020

Domaine	Design et Arts Visuels		
Filière	Arts Visuels		
Orientation	-		
Intitulé du module	Art-création II		
Code	2AV25		AAV303754F19
Type de formation	Bachelor		
Semestre	Semestre 4		
Crédits ECTS	8		
Prérequis	Aucun		
Langue	Français		
Lieu	ECAL		

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Ce module poursuit les objectifs du module 2AV15 en renforçant et développant les compétences visées. L'étudiant-e acquiert ainsi plus d'aisance et d'autonomie dans sa démarche.		
Contenu et formes d'enseignement	Ce module s'articule en 2 unités d'enseignement : a) Projet personnel (1 jours hebdomadaires): développement du travail de recherche et expérimentations pratiques en atelier avec l'encadrement d'un-e professeur-e. b) Semaine spéciale (1 semaine): conceptualisation et réalisation d'un travail personnel dans un laps de temps d'une semaine sous la direction et l'assistance d'un-e intervenant-e.		
Modalités d'évaluation et de validation	Les travaux réalisés dans chaque unité font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre. L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant-e-s aux cours. Pour l'obtention des crédits, l'étudiant-e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les deux notes attribuées.		
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation possible. Présentation d'un projet sur un thème donné dans l'unité ou les unités insuffisante(s), le cas échéant d'un projet combinant les compétences à améliorer dans les unités insuffisantes. Pas de remédiation possible après répétition du module. Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.		
Enseignants	a) professeur-e-s et intervenant-e-s du BA Arts Visuels b) intervenant-e externe		

Responsable du module	Stéphane Kropf		
Descriptif validé le	3 juillet 2019	par	Stéphane Kropf